

Formation Procédures d'échantillonnage (NQA) pour les contrôles par attributs - Norme ISO 2859-1

Objectifs : Décider si un lot ou une fabrication doit être accepté ou rejeté.

Utiliser les résultats du contrôle pour connaître la confiance que l'on peut accorder au fournisseur et l'évolution de la qualité.

Compétences visées : - Connaître les normes de la série ISO 2859

- Maîtriser les techniques statistiques utilisées dans le contrôle par échantillonnage
- Mettre en œuvre les règles d'échantillonnage pour les contrôles par attributs (valeurs non mesurées, le plus souvent des caractéristiques visuelles)
- Décider si un lot ou une fabrication doit être accepté ou rejeté.
- Utiliser les résultats du contrôle pour connaître la confiance que l'on peut accorder au fournisseur et apprécier l'évolution de la qualité.
- Connaître les types de contrôle (normal, réduit, renforcé) et les règles de passage de l'un à l'autre

Durée : 2 jour(s) (14 heures)

Public : Toute personne étant amenée à réaliser des contrôles aux attributs par échantillonnage

Pré-requis : Disposer de la norme NF ISO 2859-1 - Règles d'échantillonnage pour les contrôles par attributs

Méthode pédagogique : Pédagogie active mêlant exposés, exercices et applications pratiques. Chaque participant pourra mettre en oeuvre les applications dans le logiciel de son choix parmi Minitab, StatGraphics ou Excel.

Tarifs:

- Présentiel : 1100 € HT- Distanciel : 1000 € HT

(-10% pour 2 inscrits, -20% dès 3 inscrits)

Option(s):

- Forfait déjeuners : 50 € HT

Nos prochaines sessions

Distance

du 22 au 23 janvier 2026 du 31 mars au 1 avr. 2026 du 7 au 8 décembre 2026

Lyon



du 16 au 17 mars 2026 du 31 août au 1 sept. 2026

Paris

du 9 au 10 juin 2026 du 16 au 17 novembre 2026

Toulouse

du 22 au 23 juin 2026 du 5 au 6 octobre 2026

Programme:

- Introduction aux contrôles par échantillonnage aux attributs
- Présentation des normes ISO 2859
- Rappels des techniques statistiques utilisées dans le contrôle par échantillonnage
- Mise en œuvre de La norme ISO 2859-1
 - Définition des termes : AQL ou NQA, LTDP, AOQL, ...
 - Les divers plans de contrôle par échantillonnage : Plans OC, Plans AOQL, Plans LTDP
 - Efficacité d'un plan
 - Qualité moyenne après contrôle
 - Prélèvement des échantillons
 - Règles de décision
 - Plan d'échantillonnage simple
 - Plan d'échantillonnage double
 - Plan d'échantillonnage multiple
 - Types de contrôles : normal, réduit, renforcé
 - Utilisation des tables



- Exercices pratiques

Modalités d'évaluation : Un formulaire d'auto-évaluation proposé en amont de la formation nous permettra d'évaluer votre niveau et de recueillir vos attentes. Ce même formulaire soumis en aval de la formation fournira une appréciation de votre progression.

Des exercices pratiques seront proposés à la fin de chaque séquence pédagogique pour l'évaluation des acquis.

En fin de formation, vous serez amené(e) à renseigner un questionnaire d'évaluation à chaud.

Une attestation de formation vous sera adressée à l'issue de la session.

Trois mois après votre formation, vous recevrez par email un formulaire d'évaluation à froid sur l'utilisation des acquis de la formation.

Qualification du formateur : Les formations DATA VALUE sont animées par des intervenants experts, alliant expérience opérationnelle et compétences pédagogiques reconnues. Ils disposent de plus de 10 ans d'expérience professionnelle et assurent une veille constante sur les pratiques, outils et normes de leur domaine afin de garantir des contenus actualisés et adaptés aux besoins des stagiaires.

Délais d'accès et modalités de formation : Les inscriptions peuvent être effectuées jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.

Vous pourrez trouver des informations plus détaillées concernant les modalités de nos formations à cette adresse : https://www.datavalue.fr/modalites-acces-formation.

Accessibilité : Vous souhaitez suivre notre formation Formation par ville et êtes en situation de handicap ? Merci de nous contacter afin que nous puissions envisager les adaptations nécessaires et vous garantir de bonnes conditions d'apprentissage

Date de dernière modification : 20 novembre 2025